

## **OBSERVATIONS**

### **RELATIVES AUX DECLARATIONS DU MINISTRE DES FINANCES SUR LA SITUATION DE LA CBC**

Le dimanche 06 Décembre 2009, monsieur Lazare Essimi Menye, Ministre des finances de la république du Cameroun, est intervenu dans l'émission radio de la CRTV appelée « Dimanche Midi », une émission très écoutée.

Le Ministre camerounais des finances a notamment fait un certain nombre d'affirmations, dont la substance se résume à mettre en cause monsieur Yves Michel Fotso, et le Groupe Fotso. « *La banque CBC n'appartiendrait plus à la famille Fotso ; Yves Michel Fotso aurait frauduleusement subtilisé 1,5 milliards de FCFA des caisses de la banque* ».

Compte tenu du ton proprement enragé, belliqueux, et à la limite du lynchage médiatique utilisé par le Ministre camerounais, la Commission indépendante contre la corruption et la discrimination a mené des investigations urgentes et approfondies au terme desquelles, elle estime nécessaire de faire les observations ci-après :

**Premièrement**, la prestation du ministre camerounais, dans le ton, le contenu, la précipitation et le timing, incline à avaliser de façon définitive et sans appel, la thèse du complot contre la CBC, le Groupe Fotso, et la personne spécifique de Yves Michel Fotso.

**Deuxièmement**, sur le sens de la responsabilité politique, professionnelle, psychologique et déontologique, le Ministre camerounais s'est comporté comme un chargé de mission dont le but à atteindre, est la destruction pure et simple de la banque, la condamnation de Yves Michel Fotso voire son élimination physique par quelques clients.

**Troisièmement**, le Ministre camerounais a confirmé une position de traîtrise qui était déjà la sienne, lorsque les problèmes de la CBC ont commencé avec la République de Guinée équatoriale. Contrairement à tous les autres ministres des finances de la sous région qui ont dénoncé énergiquement les manœuvres de la COBAC, le Ministre a fait profil bas, s'alliant implicitement avec la Guinée équatoriale contre les intérêts camerounais. C'est établi et c'est vérifiable.

**Quatrièmement**, contrairement aux déclarations du ministre, le PDG de la CBC n'a pas subtilisé 1.5 milliards de la banque. Le ministre qui semble ainsi ignorer le fonctionnement de la banque, a certainement été mal informé par ses amis intéressés de la COBAC. La CBC n'a jamais déboursé une telle somme, et Yves Michel Fotso n'est pas PDG de la Banque, mais PCA sans pouvoir de débloquer 1,5 milliards. Par contre la SFA a bien déboursé 1,5 milliards avec l'autorisation régulière de la COBAC au mois de juin 2009. L'approbation de la COBAC a été faite en même temps que le plan de restructuration de la SFA et il s'agissait du règlement lié au litige FCP TELECOM 2 (CAMTEL). La volonté de nuire du ministre est quasiment incontestable lorsqu'il entretient malicieusement la confusion entre les actes de la SFA et ceux de la CBC, entités distinctes.

**Cinquièmement**, il importe de préciser que le plan de restructuration de la SFA qui comprenait la provision de 1,5 milliards, a été dûment adopté en conseil d'administration le 10 juin 2009. Monsieur Ignace Nganga, chef du département du contrôle à la COBAC était présent à titre d'observateur spécialement désigné.

**Sixièmement**, la limitation des sorties des fonds dont parle le ministre comme une faute intentionnelle, n'a jamais pris la forme qu'il fabrique aujourd'hui pour salir l'institution et ses dirigeants. La limitation concernait les nouveaux concours uniquement. La SFA n'était donc nullement incluse, et sa dépense de 1,5 milliards a fait l'objet non seulement de l'autorisation déjà mentionnée du 10 juin, mais également d'une acceptation par la COBAC en date du 16 juin 2009. Pourquoi et à quelles fins le ministre voudrait travestir la vérité sur cette opération ?

En tout état de cause

**1** – Monsieur Yves Michel Fotso, PCA et non Directeur général de la CBC, n'a jamais subtilisé 1,5 milliards de la banque.

**2** – La CBC n’a jamais effectué des opérations non autorisées par la COBAC selon un seuil quelconque à l’instar de la fameuse limitation de 100 millions.

**3** – Le Ministre des finances camerounais entreprend à l’égard de la CBC, les mêmes turpitudes qui ont conduit à la quasi destruction de AMITY BANK et des pertes de plusieurs milliards par-dessus les droits des actionnaires et de l’Etat.

**4** – Le Ministre camerounais ignore complètement le droit bancaire, le droit de l’actionariat, et les dispositions pertinentes du traité OHADA. En effet, nul ne saurait dépraver, déposséder, dépouiller des actionnaires d’une institution commerciale, industrielle ou financière, sans un traitement préalable équitable et raisonnable des droits de ceux-ci.

**5** – Le Ministre des finances n’a pas mesuré, loin s’en faut, le risque pour le pays, de déclarer sur les antennes nationales, qu’il détient par lui tout seul et contre toute procédure, le droit de décider du sort des investissements privés. Le prétexte de défendre l’épargne des clients ne résiste pas devant l’accumulation des preuves du complot organisé, de l’intention de nuire, et de la volonté manifeste de retourner une opinion fébrile et fragilisée contre le Groupe Fotso, la famille Fotso, Yves Michel Fotso principalement.

Il apparaît ainsi au grand jour, que dans une affaire contre la Guinée équatoriale où le Groupe Fotso a eu gain de cause, le Ministre camerounais des finances s’est rangé du côté de l’Etat étranger, et a entrepris contre vent et marée, d’utiliser les pouvoirs de l’autorité monétaire dont il est investi, pour se venger de la manière la plus destructrice, pour satisfaire ses commanditaires.

**La Commission** indépendante contre la corruption et la discrimination s’étonne, qu’un ministre des finances de la République pose des actes contraires à la défense du patrimoine financier et institutionnel du pays, allant jusqu’à s’allier objectivement avec les intérêts étrangers. Haute trahison ?

**La Commission** indépendante contre la corruption et la discrimination constate amèrement, que dans l’affaire dite de la CBC, le patrimoine du pays, l’investisseur du pays, le bien du pays, est plutôt défendu par les ministres des finances du Tchad et de Centrafrique, lesquels ont été assez clairs et ont dénoncé proprement les magouilles de la COBAC.

**La Commission** indépendante contre la corruption et la discrimination s'inquiète des travers de la politique du Ministre des finances, lesquels sont loin de correspondre aux attentes du Chef de l'Etat dans l'accomplissement de la mission qu'il lui a confiée.

**La commission** indépendante contre la corruption et la discrimination proteste énergiquement contre ces actes de haute trahison et condamne sévèrement, tous ceux qui usent et abusent de leurs positions officielles pour semer la zizanie dans l'opinion publique, susciter la montée de la haine et du tribalisme, et entraver la paix sociale.

**La Commission** indépendante contre la corruption et la discrimination réitère qu'après ses enquêtes très sérieusement menées, la COBAC est devenue un instrument de gâchis économique, une institution politisée et embrigadée sans aucune valeur technique, radicalement à l'opposé des besoins de régulation honnêtes et de contrôle du marché bancaire.

**La Commission** invite par conséquent l'opinion publique à ne pas se ranger derrière les déclarations du ministre des finances, et surtout à ne pas sombrer dans son jeu de sabotage ciblé dont il assumera seul la responsabilité devant l'histoire.

**La Commission** ne manque pas de rappeler que le Groupe Fotso qui emploie plusieurs milliers de camerounais, d'africains et d'européens, n'en déplaie à toutes sortes de jalousies gratuites, ne s'est pas construit sur du sable mouvant ou sur des magouilles, et par conséquent qu'il est choquant de présenter ses acquis et ses promoteurs aussi légèrement. A ce propos Il est honnête et très important de rappeler au ministre des finances, que le Chef de l'Etat camerounais n'a jamais cessé de féliciter et d'encourager monsieur Victor Fotso, dont il en a fait un ami personnel.

**La Commission** se demande si le ministre a encore un cœur, décidé qu'il est de servir les intérêts d'un autre pays contre les intérêts camerounais, et manquant totalement d'élégance en venant accabler gratuitement l'opérateur économique sur la place publique quelques jours seulement après le décès de sa maman. A-t-on oublié jusqu'aux dogmes coutumiers africains qui commandent une période de réserve dans la hargne de la haine après un deuil aussi douloureux ?

**La Commission** s'étonne encore mieux, que le ministre parle des promoteurs nationaux des banques avec peu d'égards, et fait passer les opérateurs économiques pour des truands, niant ou banalisant tous les sacrifices, niant ou oubliant le contexte généralisé de corruption et de tracasseries administratives et fiscales en tous les genres qui plombent leur évolution.

**La Commission** note avec regrets et stupéfaction, que le ministre lors de son entretien dans cette émission de dimanche midi, n'ait jamais fait mention du contentieux entre le Groupe Fotso et la CBC, véritable source politique et diplomatique d'une décision de mise à mort de la banque.

**La Commission** indépendante contre la corruption et la discrimination invite, avec la plus haute des franchises le ministre des finances, Lazare Essimi Menye, à revenir à la raison et à se ranger à de meilleurs sentiments. Ce qui est en jeu à la CBC n'est ni l'affaire d'une personne, d'un clan, d'une tribu ou d'une religion. C'est l'affaire du Cameroun./.

**Fait à Yaoundé, le 09 Décembre 2009**

**Le président de la Commission**

**SHANDA TONME**

